

REGLEMENT INTERIEUR. CONDITIONS D'ACCES A LA S.A.E.

- L'accès à la SAE durant les créneaux d'ouverture du club est réservé aux adhérents du club, à jour de leur cotisation, détenteurs de la licence F.F.M.E.
- Chaque séance doit être encadrée par une personne habilitée par le Président du club Grimpe en Teste.
- L'utilisation de chaussons d'escalade est conseillée, les chaussures de ville sont interdites. Des chaussures de sport propres ou des ballerines sont admises pour les enfants et les débutants lors des séances d'initiation.
- L'utilisation exclusive des cordes du club est obligatoire.
- L'utilisation de magnésie en poudre est interdite, privilégier la magnésie liquide moins salissante et qui évite les problèmes pulmonaires.
- (NE PAS EN ABUSER).
- Dans les dévers, l'escalade en moulinette est proscrite sauf si la corde du grimpeur passe dans toutes les dégaines de la voie considérée.
- Encordement obligatoire pour évoluer au-dessus de la ligne blanche.
- Les personnes non concernées par la séance d'escalade du club ne sont pas admises à circuler sur les tapis de sol ni à stationner au pied des voies. Pour assister à la séance, elles doivent obligatoirement rester sur les gradins.
- Se renseigner auprès de l'encadrement sur le nombre maximum de grimpeurs en fonction du nombre de voies disponibles.
- Le prêt de matériel est géré par l'encadrement.
- Une tenue sportive correcte est exigée. (On ne grimpe pas torse nu).
- Les chaussures portées à l'extérieur sont interdites sur les tapis. Un vestiaire est à disposition.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des effets personnels tant dans la salle que dans le vestiaire.
- Il est interdit de courir ou jouer dans les gradins. Gardez un œil sur vos enfants.
- L'accès aux créneaux autonomes est soumis à la validation d'un initiateur : passeport blanc
- La pratique de la grimpe en tête est soumise à la validation d'un initiateur : passeport jaune.